

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de
Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

H. l'abbé D. GOSSELIN
Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

H. l'abbé D. GOSSELIN
Curé du Cap-Santé,
Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1892

SOMMAIRE :

Le saint nom de Jésus, 229.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 230.—Le secret professionnel du prêtre jugé par la cour de Cassation, 234.—L'année 1891 et les Canadiens-Français de la Nouvelle Angleterre, 234.—Lettre de N. S. P. le Pape Pie IX au Rév^d P. Francoz S. J. promoteur de la pieuse association sous le vocable de la Sainte-Famille, 235.—A travers les journaux, 236.—Respect aux enfants, 237.—Inquiétude, 239—Petite Chronique, 240.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 17	Janvier	—II ap. Ep. S. nom de Jésus.
Lundi, 18	"	—Chaire de S. Pierre à Rome.
Mardi, 19	"	—S. Camil.
Mercredi, 20	"	—SS. Fabien et Sébastien.
Jedi, 21	"	—Ste Agnès.
Vendredi, 22	"	—SS. Vincent et Anastase.
Samedi, 23	"	—Epousailles de la Ste Vierge.

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout—50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.

Joliette, P. Q., Canada.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 6h. 6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h., Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7. 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catechisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catechisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½ 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LO URDES

Messes basses le dimanche à 6.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Le saint nom de Jésus

La fête du saint nom de Jésus, que l'on célébra dans l'origine le jour de la Circoncision, et qui ensuite avait été transférée au 14 janvier, fut, en 1721, fixée par le Pape Innocent XIII, au second dimanche après l'Épiphanie.

“ Alors Pierre, rempli de l'Esprit Saint, lisons-nous dans l'épître de ce jour, leur dit : Princes du peuple, et vous, anciens, écoutez : Puisque nous sommes aujourd'hui interrogés sur la guérison d'un infirme et sur la manière dont il a été guéri, il faut que vous le sachiez tous, et que tout le peuple d'Israël le sache : c'est par le nom de Jésus-Christ de Nazareth que vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité des morts, qu'a été guéri cet homme qui est ici devant vous.”

Quelle intrépidité dans un homme qui avait renié Jésus-Christ, la seule menace d'une servante ! Voilà ce que produit l'amour de Jésus-Christ dans une âme.

Le zèle gâte tout si la passion s'en mêle. Pour être efficace, il faut qu'il ne soit animé que de l'esprit de Jésus-Christ.

Quel bien ne ferait-on pas dans le monde, si l'on avait à cœur les intérêts de Jésus-Christ au moins autant que les intérêts temporels, et si l'on ne rougissait pas de son Évangile ! On n'ose pas prendre le parti de la vertu, parce qu'on la soutient mal par son exemple et qu'on craint le reproche d'hypocrisie.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Au moment même où les envahisseurs de Rome s'époumonent à crier au monde entier que le pouvoir temporel des Papes est mort et enterré, et que nulle puissance étrangère n'a le droit d'intervenir, l'écho leur a apporté les paroles d'un homme politique, qui ont produit sur eux l'effet d'un premier boulet de canon avant une bataille décisive. Après vingt ans de machinations et de travail ininterrompu pour ensevelir la question romaine et chasser des rives du Tibre le spectre menaçant de la puissance civile du Pape, les révolutionnaires s'aperçoivent que ce spectre commence déjà à reprendre les formes et l'apparence de la réalité. L'audacieux qui vient de faire passer cette vision sous leurs yeux, est le comte Kalnoky, premier ministre de l'Autriche. En réponse à une délégation autrichienne déclarant que "sans un Chef libre et indépendant, il n'y a pas d'Eglise indépendante," et que la question romaine n'est ni nationale, ni piémontaise, ni simplement italienne, mais internationale, le comte Kalnoky a dit entre autres choses :

"Je veux seulement toucher deux points. Le premier, c'est que le gouvernement a pleinement conscience de la grande prépondérance de la population catholique dans notre patrie. C'est pourquoi il tient à ce que ses désirs, ses légitimes aspirations et ses vœux soient satisfaits dans la mesure du possible. Le gouvernement désire aussi que le S. Pontife jouisse de la pleine indépendance nécessaire à la dignité du Chef Suprême de l'Eglise Catholique. Le second point que je veux faire remarquer, c'est que le désir général de la population est de vivre en paix et en amitié avec la nation italienne. Nous voulons vivre en bonnes relations avec cette voisine, puisque nous avons contracté avec elle une alliance, qui est une des bases de notre politique." Conclusion: "Personne n'a encore trouvé le moyen pratique de résoudre ce problème."

Voilà ce que le comte Kalnoky a dit. Sans doute, le premier ministre d'une nation catholique aurait dû faire entendre un autre langage, mais, si nous voulons lire entre les lignes, il est facile de comprendre que les Italianissimes ne peuvent être contents. Si Kalnoky avait pu dire toute sa pensée, il aurait ajouté: Messieurs, le gouvernement attend l'occasion de rendre justice aux légitimes aspirations des catholiques autrichiens, parcequ'il est plus convaincu que jamais que la situation-actuelle du S. Pontife est intolérable. Nous désirons qu'il recouvre son indépendance avec une souverai-

neté qui, seule, peut satisfaire la papauté. Sur cette base, il y aurait une entente durable entre le S. Siège et l'Italie. Nous ne manquerons pas de travailler de toutes nos forces, pour réaliser ce *desideratum* des populations. Du reste, nous désirons d'autant plus vivre en paix avec notre voisin, qu'elle fait le jeu de la politique autrichienne, en restant notre alliée.

Les Italiens, qui savent mieux que personne lire entre les lignes, ont fort bien compris, et c'est pour cela que les paroles de Kalnoky ont fourni matière à une interpellation dans le Parlement italien. Le bouillant Cavalotti, et Bovio, l'auteur de l'apothéose de l'apostat Bruno, ont prié le gouvernement de rassurer la conscience alarmée du peuple. C'est ce qu'a fait Di Rudini, et en évoquant les souvenirs de l'époque qui a précédé et suivi le 20 septembre 1870, il a voulu prouver que le gouvernement autrichien, qui alors n'a pas remué un doigt en faveur du Pape, est encore aujourd'hui dans les mêmes dispositions.

Implicitement, il a donc prêté un mensonge au comte Kalnoky, qui a fait une déclaration suffisamment explicite, en faisant comprendre au gouvernement allié, que la situation actuelle ne peut pas durer. Di Rudini a nié de plus l'authenticité des déclarations de Kalnoky. C'est là un fait étrange, qui devra beaucoup amuser les cercles politiques de Vienne et du monde entier. La résultante de cette discussion au sein de la Chambre italienne, c'est que les maçons s'obstinent à vouloir être plus maçons que cette dernière.

L'exposé financier fait par le ministre Luzzatti n'a satisfait ni les amis, ni les adversaires, et a été accueilli froidement par la Chambre qui, cette fois, a été l'interprète fidèle du sentiment général. La situation économique du pays et de Rome est plus critique que jamais. A ceux qui demandent du pain et du travail, le ministre Luzzatti a déclaré que le gouvernement peut seulement faire à Rome l'aumône de certains travaux. A cette session-ci, comme aux précédentes, le Sénat et la Chambre s'occupent de réformes : réforme du code pénal, réforme de la loi électorale, etc. Le ministère veut tout réformer, mais il oublie malheureusement qu'il devrait se réformer lui-même. C'est un point que les ministères négligent trop souvent.

Les tyranneaux qui gouvernent la France sont à la veille de modifier leur tactique. Les discours prononcés, récemment au Sénat et à la Chambre des députés, les ordres du jour préparés ou acceptés, le laissent voir clairement. De sourde qu'elle a été jusqu'ici,

la persécution va devenir une guerre en forme. Tant mieux ! Les violences vont ouvrir les yeux des aveugles et rallier toutes les volontés et les énergies.

Les événements de Rome, déplorables en eux-mêmes, ont eu des effets que l'on ne peut regretter. Ils ont rendue claire comme le jour la toute puissance internationale de la franc-maçonnerie, ils ont rendue manifeste l'entente des francs-maçons italiens avec les francs-maçons de France, même de ceux qui sont au gouvernail de l'Etat, et la disposition d'esprit où ceux-ci se trouvent de sacrifier même l'honneur de la France, lorsque les exigences de la guerre à la religion demandent ce sacrifice. Tout le monde sait aujourd'hui que "chez les hommes qui gouvernent la France il y a un sentiment qui domine tous les autres : la soumission aux ordres de la franc-maçonnerie." Tout le monde voit maintenant que ce pays est "non en république mais en franc-maçonnerie." Il n'y a plus que les yeux qui se ferment obstinément à la lumière, à n'en être point encore convaincus.

D'autre part, ces mêmes événements ont resserré l'union des évêques, ont groupé autour d'eux le clergé et les fidèles, ont fait sentir aux catholiques l'urgente nécessité de s'organiser pour la défense de leur foi avec plus d'entente, de résolution et de suite, s'ils ne veulent point souscrire eux-mêmes à leur propre ruine.

Les débats du Parlement ont achevé la démonstration, en forçant les ministres à montrer le fond de leur cœur, qui n'est pas beau à voir.

"Jamais, croyons-nous, a dit un organe républicain, le *Journal des Débats*, M. le président n'a montré, dans un débat quelconque, autant de décision, de vigueur, d'intrépidité; jamais sa parole n'a été aussi nette, aussi hardie; jamais on ne lui a vu une pareille ardeur à fondre sur l'ennemi. Il n'avait devant lui que quelques évêques. Cette lutte était tout à fait à la mesure de son courage. Il n'a pas hésité... Il a étalé devant le Sénat tous les instruments de correction dont il compte faire bon usage : articles organiques, articles du code pénal, mesures administratives, suspensions de traitement, tout l'arsenal des lois répressives, et, si cela ne suffit pas, on s'adressera au Parlement, on lui demandera des armes supplémentaires, de nouveaux moyens de coercition et de contrainte."

Les paroles du ministre des cultes n'ont pas été moins significatives que celles du Président du Conseil qui a déclaré, ni plus ni moins, que jamais il ne travaillerait à procurer à l'Eglise la jouissance de ses droits légitimes, mais qu'il ne lui accorderait jamais la liberté, même en matière de doctrine. Il s'est vanté d'avoir or-

donné 41 poursuites contre des ecclésiastiques, qui avaient dit en chaire que le divorce et l'athéisme sont choses réprouvées par Dieu. Puis, après un semblable aveu, il a été assez hypocrite pour ajouter: "Quant à nous ingérer dans l'enseignement religieux, nous n'y avons pas songé. L'Etat n'a pas la prétention d'être docteur en théologie." Il a annoncé pour le mois de janvier le dépôt d'un projet de loi sur les associations, forgé sur l'enclume maçonnique, et destiné, dans la pensée de ses auteurs, à rendre impossible toute vie religieuse. Après lui, le ministre des cultes a osé déclarer que le Concordat de 1801 n'a pas été conclu entre deux puissances souveraines l'une et l'autre, mais qu'il a été fait par la puissance souveraine de la France.

On peut donc dire que le Kulturkampf français est commencé. Ce qui vient de se passer est, aux yeux de tous, le prélude de l'abrogation du Concordat, de la suppression du budget des cultes et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ces préludes ne sont pas l'effet du hasard, ils étaient préparés, et la secte qui les a fait naître veut maintenant leur donner suite. Les décisions du *Grand Orient*, assemblé le 19 septembre 1891, nous en fournissent la preuve. Lisons: Le *vœu* n° 37 a rapport à la suppression du budget des cultes et à la séparation des églises et de l'Etat."

Le *vœu* n° 38 demande "l'interdiction absolue de toutes les congrégation d'hommes et de femmes,"

"*Vœu* n° 34.—Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer au Grand-Orient, chaque fois que cela lui semblera nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des franc-maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération.

"Après chacune de ces réunions, le Bulletin publiera la liste de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse.

"Le Conseil de l'Ordre demande aux membres maçons du Parlement de s'associer à toute interpellation parlementaire qui devrait être suivie d'un ordre du jour.

"L'assemblée générale décide...Fonds destinés à combattre par la parole et par l'action l'accession aux fonctions parlementaires de tout franc-maçon dont l'adhésion et le concours ne seront pas acquis à la ligue pour la suppression du budget des cultes."

Il est bon et nécessaire de publier ces faits, parce que partout il y a des catholiques portés à croire que ces violences sont provo-

quées par l'attitude du clergé et de l'épiscopat, et qui croient toujours à la possibilité d'une entente avec des hommes qui ne sont que des marionnettes entre les mains des sectes. Nous ne sommes pas étonné si tous les voyageurs canadiens qui traversent la France, depuis quelque temps, s'accordent à plaindre la pauvre France, et répètent tour à tour le mot de l'archevêque d'Aix; "La France n'est pas en république, mais en Franc-maçonnerie."

Le secret professionnel du prêtre jugé par la cour de Cassation

"Attendu que les ministres des cultes légalement reconnus sont tenus de garder le secret sur les révélations qui ont pu leur être faites à raison de leurs fonctions; que pour les prêtres catholiques il n'y a pas lieu de distinguer s'ils ont eu connaissance des faits par la voie de la confession ou en dehors de ce sacrement; que cette circonstance en effet ne saurait changer la nature du secret dont ils sont dépositaires si les faits leur ont été confiés dans l'exercice exclusif de leur ministère sacerdotal et à raison de ce ministère; que cette obligation est absolue et d'ordre public;

"Casse et annule l'ordonnance rendue contre Fay, desservant de la succursale de Pontfarcy.

Le curé de Pontfarcy auquel la Cour de Cassation a donné gain de cause, avait été condamné à 25 piastres d'amende par un de ces juges d'instruction qui ne doutent de rien, pour avoir refusé de rendre compte au tribunal des confidences que la femme de l'inculpé déclarait lui avoir faites au sujet de certaines difficultés de ménage. Il alléguait dans son plaidoyer qu'il ne connaissait les faits "qu'en sa qualité de prêtre, que sa conscience lui faisait un devoir de ne pas divulguer l'objet de son entrevue avec la femme de l'inculpé, et qu'en résumé le curé perdrait à bon droit la confiance de ses paroissiens du moment où ceux-ci pourraient supposer qu'il dévoilerait un jour le secret qu'il n'aurait reçu qu'en sa qualité."

L'année 1891 et les Canadiens-Français de la Nouvelle Angleterre

On lit dans le *Travailleur de Worcester* :

"1891, qui va bientôt finir, comptera parmi les années les plus orageuses qu'ait encore traversées l'élément canadien-français

aux Etats-Unis. Les luttes de 1889 ne sont rien auprès de celles que nos compatriotes ont eu à soutenir, durant les derniers douze mois, pour la conservation de leur langue maternelle, non seulement dans l'école paroissiale, mais même à l'église. On a vu, en effet, la presse irlandaise tout entière du pays, obéissant au mot d'ordre parti de New-York, le foyer de l'agitation panaméricaine, demander l'abolition de toutes les langues étrangères parlées aux Etats-Unis et plus particulièrement du français, et pousser la malice et l'audace jusqu'à solliciter les organes des sectes protestants les plus fanatiques de l'aider dans l'accomplissement de ce que l'on ne se gêne pas d'appeler "une œuvre de paix et de patriotisme!" Les journaux franco-américains, toujours sur la brèche, eurent le courage et l'habileté nécessaires pour tenir tête à l'orage jusqu'au bout. Grâce à eux, grâce aussi à l'appui généreux de quelques rares confrères de la province de Québec, grâce enfin au livre du R. P. Hamon, qui fut toute une révélation et qui tomba comme une bombe dans le camp de l'ennemi, le danger a été écarté pour longtemps, sinon pour toujours."

Ce tableau des luttes de nos compatriotes, pendant l'année 1891, est parfaitement exact. Il est aussi de nature à rassurer sur l'avenir de l'élément caadien-français dans l'est des Etats-Unis ; mais nous doutons que le danger soit écarté pour longtemps, et encore moins pour toujours. Le fanatisme déchaînera encore des orages, auquel nos compatriotes, nous n'en avons aucun doute, sauront énergiquement résister.

Lettre de N. S. P. le Pape Pie IX au Rév P. Francoz S. J. promoteur
de la pieuse association sous le vocable de la Sainte-Famille.

A NOTRE CHER FILS F.-PH. FRANCOZ, PRÊTRE DE LA
COMPAGNIE DE JÉSUS, A LYON

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Tandis que de suprêmes et insidieux efforts sont dirigés contre la société, tant religieuse que civile, et qu'à cette fin tous les artifices sont mis en jeu pour porter la désunion et la ruine dans la famille elle-même, ce fondement de l'une et l'autre société, il n'est assurément pas de moyen plus efficace que la puissance de la religion pour conjurer un si grand désastre. Or, comme, dans cette

œuvre de préservation, c'est à la *Sainte-Famille* qu'il convient de s'adresser pour avoir non-seulement le patronage le plus puissant et le plus propre à ce but, mais aussi le plus parfait modèle de piété, de sainteté et de l'accomplissement des devoirs mutuels. Nous tenons comme très opportune votre pensée d'avoir appelé les fidèles à lui rendre un culte tout spécial, de les avoir portés à se consacrer sans réserve à JÉSUS, MARIE et JOSEPH, à se réunir chaque soir, en famille, afin de leur offrir l'hommage de leur respect et de leur amour filial, d'implorer leur secours et de demander leur protection sur eux-mêmes et sur toutes les familles chrétiennes. Le charme de ces réunions quotidiennes et la vertu de la prière en commun entretiendront la charité parmi les membres de chaque maison, et ces vœux que toutes les familles, se prêtant le mutuel secours de leurs prières, formeront les unes pour les autres, seront comme un lien d'amour qui les unira toutes entre elles et à la *Sainte-Famille*. En même temps les mystères et les exemples de celle-ci, retracés sur l'image vénérée de tous et placés sous leurs yeux, les engageront à régler leur propre vie sur ces très saints modèles. Ainsi, Nous vous félicitons de ce que le Seigneur a si bien secondé votre œuvre, que déjà des milliers de familles se sont enrôlées dans cette sainte Association et en ont retiré des fruits très abondants de piété, de concorde et de probité. C'est pourquoi Nous supplions Dieu de tout Notre cœur de faire par sa grâce qu'une aussi avantageuse Association progresse et se propage chaque jour davantage, et que son influence salutaire se fasse sentir toujours plus généralement et plus efficacement pour le bien du peuple chrétien. Comme gage de la faveur divine, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons avec toute l'effusion de Notre amour, à vous, cher fils, et à toutes les familles associés, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5^e jour de janvier de l'année 1870, de notre pontificat la XXIV^e.

PIE IX, PAPE.

A travers les journaux

Sous le titre : *Le Clergé et la République*, le *Canadien* du 5 janvier a reproduit du *Temps* un écrit hostile à l'attitude de l'épiscopat français, injuste en particulier pour l'archevêque d'Aix, et certainement inexact en grande partie. On devrait savoir au *Canadien*

ou ne pas oublier que le *Temps* n'est pas un journal catholique, et faire preuve d'un plus grand discernement.

On lit dans le *Travailleur* de Worcester :

“ Pourquoi, surtout quand nous n'y avons aucun intérêt, ni immédiat ni prochain, faire revivre au sein de nos paisibles colonies les sottises chicanas d'autrefois et ajouter à nos divisions présentes, déjà assez vives et assez dommageables à notre prospérité nationale, les rancunes ineffaçable entre *rouges* et *bleus*, dont la province de Québec a tant souffert depuis quelques années et qui, nous ne craignons pas de le dire, ont déterminé, avec d'autres causes non moins déplorables, l'émigration d'un grand nombre d'entre nous en ce pays.”

“ Nous sommes aux Etats-Unis pour y rester, et nous devons à notre patrie d'adoption de ne pas l'affliger par une intervention, aussi inutile pour nous que préjudiciable aux relations de bonne amitié qu'elle tient beaucoup à maintenir avec ses voisins du nord.

“ Si nos compatriotes voulaient nous en croire, ils garderaient vis-à-vis des complications actuelles la plus stricte neutralité. En ayant pour tous nos frères du Canada, sans distinction de parti, les mêmes égards et les mêmes ménagements, ils continueront de commander leur attention et leur respect.”

Puisse ce sage conseil être pris en bonne part et suivi par tous nos compatriotes émigrés ! Il devrait leur suffire d'être divisés en démocrates et républicains, sans encore se subdiviser en libéraux et conservateurs.

Respect aux enfants

J'étais un jour chez une très grande dame, mère de plusieurs enfants, et je me mis à parler de certaines erreurs contre la religion, en les condamnant, bien entendu. Un de ses fils, âgé de douze ans au plus, était avec nous. Je m'aperçus que la dame rougissait légèrement. Et, se tournant vers lui, elle lui dit : “ Va, mon enfant, va terminer ta leçon.” Je compris et je rougis à mon tour.

Elle avait raison. Jusqu'à un certain âge, l'erreur, même combattue et réfutée, ne doit pas avoir de place dans l'esprit des enfants. Tout se grave ineffaçablement dans ces petites têtes, le bien et le mal. Ce que nous avons appris dans notre enfance, nous le savons mieux que ce que nous venons d'apprendre ; et si l'on

faisait le compte de nos connaissances qui datent de là et des autres, les premières seraient aux secondes comme quatre-vingt-dix est à cent. L'école maternelle, ce qu'une mère nous apprend d'idées et d'expressions à toute heure, au lever, à table, au coin du feu, nous l'avons travaillé et retravaillé dans la secrète mais étonnante activité de cet âge mystérieux. Notre esprit dès lors bat monnaie ; mais l'or et les coins lui viennent de l'enseignement premier. Si, au lieu d'or et de bons coins, il reçoit un impur alliage et des moules menteurs, il fait de la fausse monnaie.

Il faut donc bien préserver les enfants des mauvais exemples, soit du dehors, soit des gens de service, soit des camarades. Si quelqu'un de la maison parle mal, il faut savoir lui dire : " Ne voyez-vous pas qui vous entend ? " Les domestiques mal embouchés, à la porte ! Un vilain camarade, une compagne vicieuse enseigne à faire le mal et à le cacher. Il faut veiller constamment, regarder sans en avoir l'air.

(Quand les enfants font quelque faute, devons-nous les châtier avec colère ou toujours avec calme ?

Il semble que les bonnes mères donnent la vraie réponse. Elles s'indignent souvent, elles ne se livrent jamais à la colère. L'indignation est salutaire, parce qu'elle montre la gravité du mal et qu'elle unit le sentiment à la raison ; la colère fait mal, parce qu'elle est mal.

Il y a des mères, même parmi les meilleures, qui se permettent le mensonge à l'égard de leurs enfants.

Elles ne le devraient jamais sous aucun prétexte. Le mensonge enseigne la feinte et l'hypocrisie. Avec l'habitude du mensonge, la meilleure éducation est perdue. Et comment un enfant sera-t-il bien élevé s'il apprend à parler contre la vérité, c'est-à-dire à ne pas aimer la vérité ?.....Les mères ont encore un autre défaut. Elles disent à tout moment à leurs enfants : " Tu mens ! c'est mal." Au contraire, il faut montrer qu'on les croit incapables de mentir.

L'art de l'éducation est bien difficile, dit-on.

Oui et non. Difficile, si nous n'avons pas le modèle en nous-mêmes ; c'est là vraiment qu'est la difficulté. Celui qui est dévoué au bien de tout son cœur aime le bien dans ses enfants comme en lui-même ; il se réfléchit en eux comme dans un miroir. On écrit beaucoup de livres d'éducation, et ils sont utiles quand ils sont bons ; mais le livre des livres, c'est un cœur droit, qui nous enseigne à faire le bien et à le faire faire, parce qu'il nous *enseigne à l'enseigner avec amour...*

INQUIÉTUDE

Il paraissait avoir cinq ans, le petit enfant. Dans ses yeux bleus et candides ne devait jamais régner que l'expression de l'innocence. Il ne savait de la vie que l'amitié de sa mère et sa prière à Dieu.

Mais comme il avait peur alors, et comme il se serrait désespérément contre la muraille !

Le crépuscule succédait au jour, la nature prenait un cachet de mystère, une seule étoile venait de naître à l'immense voûte des cieux, un calme profond s'étendait aux alentours, et le petit enfant souffrait les angoisses aiguës de l'intérêt compromis.

La situation était vraiment désolante ! Le regard effaré de l'innocent traduisait toute sa peine.

Devant lui, à deux pas, immobile, l'œil fixe et insondable, un grand chien semblait convoiter la tartine que la bonté maternelle avait préparée. Comment faire pour conserver ce bien exquis et précieux ?... Avancer ou reculer n'était-ce pas risquer de tout perdre ?... C'est qu'il paraissait terrible ce géant au pelage blanc, au poitrail large, aux dents pointues, et lutter avec lui eût été une folie assurément.

J'étais témoin de cette scène naïve sans que l'enfant s'en fût aperçu. Je le vis s'habituer progressivement à son inquiétude et achever tranquillement son repas.

Alors, je m'avançai vers lui :

— " Quel âge as-tu, mon bébé ? demandai-je.

— Cinq ans.

— Comment t'appelles-tu ?

— Jean-Marie, comme papa.

— Tu as une mère ?

— Ah oui ! bien bonne, allez !

— Vous êtes pauvres ?

— Oh non ! papa travaille et maman me donne du pain blanc, tous les jours, avec des confitures.

— Va donc lui demander un autre morceau de pain.

— Mais... Je n'ai plus faim. "

Je lui désignai le chien :

— " Et celui-là, dis-je, n'a-t-il pas faim, lui ?

— " Pense, enfant, qu'il y a souvent à côté de nous des silencieux qui ont besoin et qui n'osent le dire ni le faire comprendre. Puisque ce brave animal ne t'a fait ni violence ni peine, donne-lui aumône et récompense. Souviens-toi qu'il est une loi du cœur que nous ne devons jamais trahir, c'est de partager ce que nous avons de bien-être avec les déshérités et les indigents. En grandissant, rappelles-toi cette petite leçon et fais qu'elle te serve près de tes frères ! Lorsqu'à ta porte se présentera un pauvre honteux, n'oublie jamais de le secourir ! Donne à ceux qui ont faim, et auxquels leur mère ne peut offrir le bon pain que t'offre la tienne. Tu seras homme un jour ; au milieu de la société, en traversant les temps, en accomplissant les devoirs que la Providence te confiera, souviens-toi de mes paroles ! Ton cœur s'éveillera avec des ardeurs d'aimer, c'est alors que tu devras visiter les seuls, les souffrants,

les pauvres. Tu auras, toi, comme tout être humain, tes heures de tristesses, de découragement, de défaillance ; tu ne t'en guériras qu'en faisant le bien et la charité. Soulager une misère, c'est forcer la miséricorde de Dieu. Quand tu posséderas quelque bien, partage avec ton frère, pour que ton frère partage avec toi, si tu devenais jamais plus pauvre que lui."

Le petit Jean-Marie me regarda avec une candeur charmante. M'avait-il compris ? Mon catéchisme semblait être au-dessus de ses jeunes facultés. Il plongea ses yeux d'ange dans les miens, et l'indéfinissable sourire des purs erra sur ses lèvres. Doucement, il s'approcha du grand chien, lui fit une longue caresse et disparut.

Bientôt, il revint avec une tartine semblable à la sienne et l'offrit généreusement au solliciteur.

Immédiatement, je mis une pièce d'argent dans la main de l'innocent.

" Pourquoi faire cela ? me demanda-t-il.

— Pour te prouver, enfant, que ce que tu donneras au pauvre d'une main, Dieu te le rendra au centuple de l'autre."

Le bébé resta méditatif, tandis que je m'éloignai, charmé par son innocence et le suave empressement qu'il avait mis à m'obéir.

" Jean-Marie se souviendra quelquefois de moi et qu'il soit toujours vertueux ! "

Tel fut le suprême souhait de mon cœur ce jour-là.

PETITE CHRONIQUE

Dimanche, 17 janvier, dans la Basilique, Son Éminence le cardinal archevêque de Québec, donnera la tonsure à M. Arsène Roy, de l'archidiocèse de Québec.

Le même jour, Son Éminence conférera le sacerdoce à M. George Lavoie diacre de l'archidiocèse.

Le cardinal Place, archevêque de Rennes, a été administré.

Les journaux belges annoncent la mort de M. Jacobs, député d'Anvers, et ancien ministre, décédé à l'âge de 55 ans. M. Jacobs siégeait à l'extrême droite, et était un de ces catholiques pour qui les intérêts de l'Église priment tous les autres.

On annonce la mort de l'archevêque d'Athènes. Mgr Marango était né en 1833 et il avait été nommé à l'archevêché d'Athènes en 1875. Il joua un rôle important au Concile pour le triomphe de l'infaillibilité pontificale.

Les Quarante-Heures auront lieu à la Pointe-aux-Trembles, le 17 ; au Couvent de Saint George, le 19 ; au Couvent de la Sainte Famille, le 21 ; à Saint Vital, le 23.

CATECHISME
DE L'ENCYCLOPÉDIE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS
A VENDRE Au bureau de la "SEMAINE RELIGIEUSE."
 PRIX : 5 cents l'exemplaire ou 3 piastres le cent



CHEMIN DE FER

* * **QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX** * *

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

Commencant **LUNDI** le 19 octobre 1891, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a. m. et 5.40 p. m.
 Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m., 1.05 p. m.

AVIS

Les **SAMEDIS**, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m., au lieu de 12.00, et arrivera à Québec à 1.35.

LE DIMANCHE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.45 a.m. 2.00 p.m. 5.40. p. m.
 Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m. et 1.05 p. m., 5.05 p. m.

Pour les taux s'adresser au fret et des passagers s'adresser au Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant.

W. R. RUSSELL, Surintendant.

LE CATECHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
 Wm. Bell & Cie.,
 Dominion & Cie.,
 Decker Bros. N.-Y.,
 Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
 Dominion & Cie.,
 Cornwall & Cie.,
 Burdet & Cie.,
 Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.
 Téléphone, 278.

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMBE & Co.... De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. " "

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc. — M. Alfred Hutchison, accordour pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

BERNARD, FILS & Cie, | ^{EDITEURS} DE MUSIQUE

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur).

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.